

DOSSIER DE PRESSE
Septembre 2022

La Métropole de Lyon accélère pour réduire la pollution liée aux déplacements du quotidien

Une Agence des Mobilités s'ouvre pour proposer des conseils et solutions adaptés à tous les publics

MÉTROPOLE

GRAND LYON



SOMMAIRE

05ÉDITO

061. CONTEXTE ET OBJECTIFS
DE L'AGENCE DES MOBILITÉS

092. FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE DES MOBILITÉS

123. TRANSPORTS COLLECTIFS, VÉLO,
AUTOPARTAGE, COVOITURAGE, RECHARGE
ÉLECTRIQUE ET BIO-(GNV) :
la Métropole accélère sur l'ensemble des fronts

254. VERS LA SECONDE ÉTAPE D'AMPLIFICATION
DE LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS :
le projet de délibération du 26 septembre



ÉDITO



© Thierry Fournier

Bruno Bernard

Président de la Métropole de Lyon

« En créant une Agence des Mobilités, la Métropole de Lyon travaille à deux horizons.

À court terme, nous proposons un accompagnement aux propriétaires de véhicules concernés par l'amplification de ZFE au 1^{er} septembre 2022. Solutions de mobilité nouvelles, aide au changement de voiture ou temps supplémentaire pour s'adapter (dérogation), ces propriétaires ont besoin d'une oreille attentive et de conseils pertinents pour trouver les moyens de se déplacer autrement.

À plus moyen terme, la Métropole jette les bases d'un service public local d'un nouveau genre : le conseil en mobilité. La concertation sur

la ZFE a confirmé s'il le fallait l'importance d'un accompagnement adapté pour déclencher et faciliter les changements de routine en matière de déplacements du quotidien. L'Agence des Mobilités va peu à peu s'étoffer, en lien avec un réseau de partenaires dont Sytral Mobilités.

Ainsi, pour améliorer la qualité de l'air et la santé des habitants, la Métropole de Lyon avance avec deux objectifs : contraindre la circulation des véhicules les plus polluants d'une part et mettre en œuvre des solutions concrètes pour se déplacer autrement qu'en voiture individuelle d'autre part. C'est tout le sens des nouvelles lignes de tramway (25 km) et de BHNS (8 Km) programmées par SYTRAL Mobilités, tous le sens du réseau des 12 Voies Lyonnaises sur l'ensemble du territoire (250 Km en 2026). »



L'Agence des mobilités a pour ambition de faire connaître à tous les Grands Lyonnais leur potentiel de « multimodalité », en ciblant en priorité les propriétaires de véhicules concernés par le projet d'amplification de la ZFE.

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'AGENCE DES MOBILITÉS

Disposer d'alternatives efficaces pour ses trajets quotidiens est la condition indispensable aux changements d'habitudes. C'est dans cette perspective que, partout sur le territoire, le réseau de transport en commun se développe, que les Voies Lyonnaises se construisent, que l'autopartage se déploie et que le covoiturage prend de l'ampleur.

Face aux conséquences du changement climatique et de la pollution de l'air, la Métropole de Lyon investit de façon massive dans

une politique de mobilités destinée à changer le paradigme des mobilités quotidiennes. **Cette stratégie s'appuie sur le développement de l'ensemble des solutions alternatives à la voiture individuelle, cette dernière s'avérant polluante et dévoreuse d'espace.**

Simultanément, la Métropole de Lyon jette les bases d'un service de conseil en mobilité, apte à orienter toutes les catégories de publics (grand public, entreprises, salariés...) vers ces nouvelles solutions de mobilité du quotidien : mode de déplacement, motorisation en cas d'usage d'un véhicule...

L'Agence des Mobilités se compose d'un lieu d'accueil physique (120,

rue Masséna), d'animations hors les murs, de services numériques, de partenariats (avec les conseillers mobilité de la CMA et de la CCI), et d'une articulation à venir avec les agences TCL (que le Sytral prévoit de faire évoluer en 2025, pour intégrer les autres modes de déplacement).

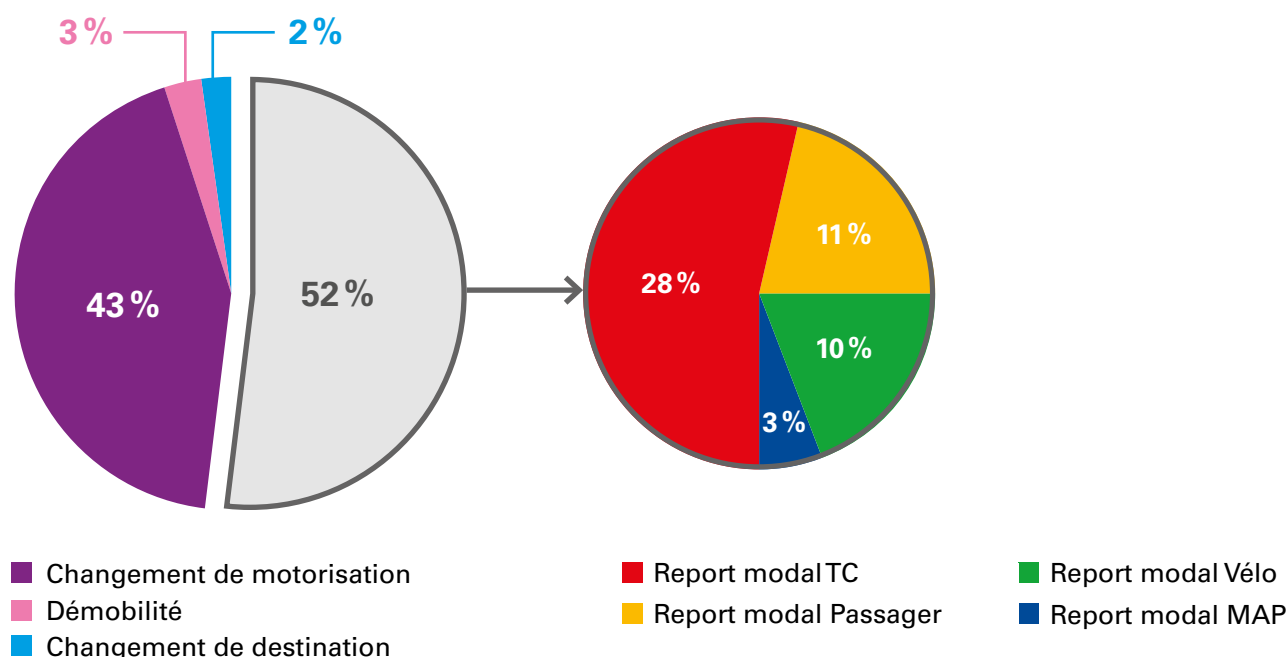
Dans un premier temps, l'Agence des Mobilités va prioriser le public concerné par la 1^{re} étape d'amplification de la ZFE : les conseillers de l'Agence peuvent recevoir sur rendez-vous chacun de ces propriétaires, pour l'orienter vers une nouvelle solution de mobilité, une aide au renouvellement de son véhicule ou une dérogation. Les études préalables à la mise en place de la ZFE montrent qu'une partie importante des propriétaires de véhicules impactés par la future

règlementation sont disposés à rechercher, au-delà du remplacement de leur véhicule, d'autres manières de se déplacer au quotidien.

Depuis le 1^{er} septembre en effet, la ZFE concerne les propriétaires des véhicules particuliers les plus anciens du parc automobile : véhicules Crit'Air 5 et non classés (véhicules diesel immatriculés avant le 1^{er} janvier 2001, véhicules essence immatriculés avant le 1^{er} janvier 1997 et 2 roues immatriculés avant le 1^{er} juin 2000. Cette amplification de la ZFE concerne 18 565 véhicules, 886 pour les 2 roues. Entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2022, cette interdiction sera appliquée de façon « pédagogique », sans sanction de la part de la police. Les sanctions pourront prendre effet à partir du 1^{er} janvier 2023.

Les effets du projet sur les comportements de mobilité

Évolution des comportements :





Jean-Charles Kohlhaas

Vice-président délégué aux déplacements, aux intermodalités et à la logistique urbaine

« L'amplification de la ZFE aux véhicules des particuliers nécessite un véritable accompagnement, à destination des personnes concernées depuis le 1^{er} septembre bien sûr, mais aussi pour tous les habitants désireux de repenser leurs habitudes en matière de déplacements. La concertation menée depuis plusieurs mois a montré qu'au-delà d'un légitime besoin de compréhension des objectifs de la ZFE, notamment en matière de santé publique, les citoyens étaient prêts – beaucoup plus qu'on ne le pense – à changer leurs habitudes pour peu qu'on les informe et qu'on les accompagne au plus près pour cela. En ce sens, l'Agence des Mobilités répond à ce besoin d'éclairage lors des ruptures de routine : changement de véhicule bien sûr, mais aussi déménagement, nouvel emploi, entrée d'un enfant à l'école... »

Depuis le 1^{er} septembre 2022, la ZFE concerne (supprimer le en effet) les propriétaires des véhicules particuliers les plus anciens du parc automobile : véhicules classés Crit'Air 5 et non classés (véhicules diesel immatriculés avant le 1^{er} janvier 2001, véhicules essence immatriculés avant le 1^{er} janvier 1997 et 2 roues immatriculés avant le 1^{er} juin 2000. Cette étape de la ZFE concerne 18 565 véhicules, 886 pour les 2 roues. Entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2022, leur interdiction est appliquée de façon « pédagogique », sans sanction de la part de la police. Les sanctions pourront prendre effet à partir du 1^{er} janvier 2023.

La ZFE amplifiée, de par ses enjeux, est un accélérateur du besoin de conseil personnalisé et l'Agence des Mobilités est précisément créée pour répondre à ce besoin.



2. FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE DES MOBILITÉS



L'Agence permet d'ores et déjà à tout un chacun de trouver les informations dont il a besoin, en particulier lors de ses changements d'habitudes en matière de déplacements quotidiens et d'accompagner les nouvelles pratiques de mobilité pour apaiser la ville et mieux se déplacer (déménagement, changement d'emploi, entrée à l'école ou au collège d'un enfant, etc.).

L'Agence est le lieu privilégié d'information sur les aides et les dérogations associées au projet de ZFE. Pour faire suite aux préoccupations exprimées lors de la concertation, la Métropole a décidé de relever le plafond de ressources ouvrant droit à une aide financière en cas de mise au rebut d'un véhicule classé Crit'Air 5 ou non classé : ce seuil maximal est passé de 16 100 € à 19 600 € de revenu fiscal de référence par part, ce qui rend éligible 70% des foyers fiscaux dans la Métropole.

En complément des aides accordées par l'Etat, la Métropole propose une aide de **2 000 €** pour les ménages dont le revenu fiscal de référence par part est inférieur ou égal à 6 300 €, de **1 500 €** pour les ménages dont le revenu est inférieur ou égal à 13 489 € et de **1 000 €** pour un revenu fiscal de référence inférieur ou égal à 19 600 €. Une dérogation temporaire, valable jusqu'au mois de décembre 2023, pourra être demandée par les ménages concernés pour disposer du temps nécessaire pour changer leur véhicule.

L'Agence des Mobilités peut également fournir dérogation aux propriétaires d'un véhicule interdit qui pourront justifier de l'achat en cours d'un véhicule Crit'Air 1 ou 0, compte-tenu de l'allongement des délais de livraison.

Située au **120, rue Masséna (Lyon 6^e)**, l'agence dispose d'un espace d'accueil avec dans un premier temps 2 postes en libre-service et 3 conseillers en mobilité pour informer, conseiller, orienter le public.

Les locaux sont ouverts du lundi au vendredi de 9h à 12h30 (à l'exception du mardi matin) et de 14h à 17h30.

De façon très concrète, un habitant de la Métropole qui le souhaite peut prendre rendez-vous à l'agence. L'entretien, d'une durée de 30' à 45' permet au conseiller :

- **D'établir un diagnostic** des usages et des pratiques du professionnel ou du particulier qui aura sollicité le rendez-vous
- **D'apporter les informations** quant au contexte règlementaire de la ZFE et ses évolutions
- **De présenter et d'informer** sur les solutions de mobilité, les aides et les dispositifs adaptés aux besoins de l'utilisateur
- **D'aider à la décision**, de conseiller et d'orienter de façon personnalisée vers des offres de service et d'accompagner à l'usage des outils numériques de mobilité

→ **D'accompagner si besoin à la rédaction** de dossiers de demandes d'aides ou de dérogation ZFE

→ **D'assurer un suivi** des actions mises en place par le bénéficiaire afin d'alimenter les outils de suivi-évaluation de la ZFE

Ces entretiens peuvent se dérouler dans les locaux de l'Agence ou à distance. Il n'est pas nécessaire d'avoir rencontré un conseiller en mobilité pour déposer une demande d'aide au renouvellement d'un véhicule polluant. Toutefois, compte tenu de la complexité du dispositif cumulant les aides de l'État et celles de la Métropole, l'accompagnement par un agent formé sera précieux pour accélérer la démarche. Le tableau ci-dessous synthétise le cumul des aides, à disposition au 1^{er} septembre 2022 :

Les véhicules à faibles émissions éligibles aux aides de la métropole

	Particuliers (revenu fiscal de référence par part)		
	≤ 6 300 €	> 6 300 € et ≤ 13 489 €	> 13 489 € et ≤ 19 600€
Voiture électrique, hybride non-rechargeable, Essence Crit'Air 1	2 000 €	1 500 €	1 000 €
Vélos « familiaux » (cargos/ triporteurs/ longtails...) à assistance électrique ou mécanique			
Rétrofit électrique	2 000 €		
Deux-roues, tricycle ou quadricycle électrique (Hors trottinettes)	500 €		
Vélo à assistance électrique			



Mais l'action de l'Agence ne s'arrête pas aux limites de son espace physique et se déploie « hors les murs » par :

→ **L'animation et la formation** d'un réseau de relais et d'intermédiaires

→ **La mise en place de stands d'informations** et de conseils lors d'événements publics

→ **Des réunions d'information** sur l'ensemble du territoire métropolitain

→ **L'animation d'un réseau des conseillers mobilité** (avec les chambres consulaires et le dispositif mobilité inclusive)

→ **L'essaimage de l'Agence sur les territoires** (permanences de proximité, étude de faisabilité d'antennes locales)

3.

TRANSPORTS COLLECTIFS, VÉLO, AUTOPARTAGE, COVOITURAGE

la Métropole accélère sur l'ensemble des fronts

Pour fournir des conseils utiles au plus grand nombre, l'Agence des Mobilités fait appel à l'ensemble des ressources existantes en matière de mobilité sur le territoire de la métropole de Lyon. Ça tombe bien, les solutions de mobilité

alternatives à la voiture individuelle et les nouvelles motorisations sont en plein essor ! Les conseillers de l'Agence suivent de près ces développements et pourront en informer les Grands Lyonnais au fur et à mesure.

Point sur le développement du covoiturage et de l'autopartage

Choisir une alternative ne signifie pas renoncer aux avantages de la voiture. En la matière, de nombreuses études sociologiques relèvent une préférence des citoyens pour l'usage plutôt que sur la possession. **C'est ainsi que l'autopartage et le covoiturage sont développés en compléments des transports en commun et du vélo**

(avec ou sans assistance électrique, en propriété ou en location). Ces solutions connaissent un succès considérable dès lors qu'elles sont facilement disponibles et mises en cohérence par des facilités intermodales (P+R voiture et vélo, signalétique des pôles d'échange) et multimodales (billettique et tarification combinées).





Dans cette perspective, la Métropole organise le développement des services d'autopartage sur le territoire. Le service Citiz propose désormais 400 véhicules de toutes catégories (citadines, familiales, utilitaires...) répartis dans 100 stations. Chacune des 59 communes a été sollicitée pour accueillir une station. L'offre Citiz a été multipliée par 4 au cours des deux dernières années. En plus de ce service en station opéré par LPA, des véhicules sans station (foisonnement ou « free floating ») sont stationnés au sein du périmètre de la ZFE : Leo&Go ! (société Vulog Labs) met à disposition 300 voitures, Zity (Renault) 125 voitures (électriques) et Yea ! (LPA) 100 voitures.

La Métropole développe également le covoiturage, notamment depuis / vers les territoires voisins. Cela passe par l'aménagement d'infrastructures dédiées (voies réservées sur M6-M7 depuis fin 2020, gare du quai Gailleton depuis fin 2021, aires comme celle de Dardilly La Tour récemment financée, arrêts « Covoit' Minute »), mais aussi par des services facilitant la mise en relation des conducteurs et des passagers (plateforme numérique pour le covoiturage planifié, mobiliers connectés pour les mises en relation spontanées, service dynamique sur une « ligne » avec financement des conducteurs comme sur l'A43 entre l'Est Lyonnais et les Portes de l'Isère).



freevélo
les Voies
Lyonnaises



les Voies
Lyonnaises

GRANDLYON
la métropole



les Voies
Lyonnaises

GRANDLYON
la métropole



les Voies
Lyonnaises

GRANDLYON
la métropole

freevélo

00639

Les Voies Lyonnaises : un investissement record de 282 Millions d'€

L'achèvement des études de faisabilité a permis d'affiner le budget prévisionnel des Voies Lyonnaises (études, foncier et travaux). Sur le mandat, **celui-ci s'élèvera à 282 M€** : 10,5M€ déjà votés et 40M€ qui seront proposés au vote des élus en octobre.

Au total, ce sont **500 M€ d'investissements qui sont consacrés aux modes actifs** pendant le mandat soit une multiplication par 3 du budget par rapport au précédent mandat.

Cet engagement représente une somme de **60€ par an et par habitant sur le mandat, soit deux fois plus que les budgets annuels de nos voisins européens** faisant référence.

La réévaluation du budget dédié aux Voies Lyonnaises à 282 M€ est décidé au regard des coûts réels de construction et d'études du réseau. Car il s'agit bien là d'un réseau qui doit répondre à l'augmentation considérable du trafic vélo dans la Métropole et de l'attente légitime des milliers de cyclistes qui ont choisi ce mode actif pour leurs déplacements. Il s'agit d'un projet emblématique de l'exécutif métropolitain qui répond notamment aux enjeux de santé publique de lutte contre la sédentarité et d'amélioration de la qualité de l'air. Ce nouveau réseau



**les Voies
Lyonnaises**

concourra au meilleur partage de la ville, le manque d'infrastructures cyclables sécurisées étant notamment un frein à la pratique des femmes et des enfants.



Le réseau des Voies Lyonnaises comportera 12 lignes et 250 km en 2026

Lignes	TRAFIC Estimé en 2030 (vélos /jour) au point le plus fréquenté	Budget (M€)
Ligne 1	28 000	14 M€
Ligne 2	21 000	15,9 M€
Ligne 3	11 000	28,5 M€
Ligne 4	18 000	20,9 M€
Ligne 5	15 000	35 M€
Ligne 6	11 000	17,3 M€
Ligne 7	18 000	26,2 M€
Ligne 8	19 000	25,6 M€
Ligne 9	14 000	7,3 M€
Ligne 10	24 000	7 M€
Ligne 11	25 000	6,9 M€
Ligne 12	24 000	12,3 M€

Les fréquentations estimées par ligne à l'horizon 2030 ainsi que les évaluations du coût indiquées ci-dessus sont susceptibles d'évoluer suivant les études restant à mener et les décisions des Comités de Pilotage sur les modalités d'insertions des aménagements cyclables.

Les Voies Lyonnaises en construction :

le point sur les chantiers et les concertations avec les habitants

Plusieurs lignes des Voies Lyonnaises sont déjà en cours de construction et les études sont lancées sur les 12 lignes que comptera le réseau en 2026.

D'ores et déjà, plusieurs tronçons sont mis en service :

- **VL 1 (1 km)**
Quai Claude Bernard – Lyon 7^e
- **VL 5 / VL 8 / VL 10 (0,7 km)**
Av. V. Hugo – Tassin-La-Demi-Lune
- **VL 11 (0,2 km)**
Pont Wilson – Lyon 2^e – 3^e
- **VL 12 (1 km)**
Rue P. Audry – Lyon 5^e – 9^e



Travaux en cours pour mise en service d'ici la fin de l'année :

- **VL 1 (1 km)**
Av de Gde Bretagne –
Quai Sarrail Lyon 6^e
- **VL 3 (0,8 km)**
Av G. Péri – Couzon-au-Mont-D'Or
- **VL 4 / VL 5 / VL 10 (0,7 km)**
Pont Clemenceau Lyon 4^e – 9^e

Les études sont lancées sur la totalité du réseau cible à l'horizon 2026 à l'exception :

- **de la VL 3** entre Pierre-Bénite et Givors suite à l'abandon de la ViaRhôna par la Région,
- **de la VL 4** à Vaise où les études sur un tronçon de 1,3 km seront lancées cet automne 2022
- **de la VL 5** entre Sainte-Foy-les-Lyon, Francheville et Tassin sur un linéaire de 5 km dont les études seront lancées en 2023.

Entre septembre 2022 et janvier 2023, suite aux nombreuses études de faisabilités réalisées, s'ouvre une phase de concertation préalable avec les habitants et les usagers de l'espace publics sur les sections suivantes :

- **ligne 1** de la Doua à Villeurbanne à l'avenue Tony Garnier - Lyon 7^e par la rive gauche du Rhône. La concertation devrait débuter à la fin de l'année sur le boulevard du 11 novembre et l'avenue Albert Einstein à Villeurbanne.

Coût prévisionnel pour la L1 : 14 M€



VL1 - Quai Claude Bernard



- **ligne 2** du quartier de Saint-Clair à Caluire-et-Cuire jusqu'à Saint-Priest, en passant le long des parcs de la Feyssine et de la Tête d'Or, les quartiers de la Part-Dieu et des États-Unis à Lyon, le quartier de Parilly à Vénissieux et le parc de Parilly. Les travaux sur la 1^{re} section entre Saint-Clair et l'avenue Berthelot devraient commencer à partir du printemps 2023. Par ailleurs, la concertation se déroulera du **3 octobre au 4 novembre** sur la section de l'avenue Berthelot à Saint-Priest. Une réunion publique d'information est prévue le **21 octobre 2022 à 18h30** en mairie du 8^e arrondissement.
- Coût prévisionnel pour la L2 : 15,9 M€**

VL2 - Bd Staligrad à Villeurbanne

• **ligne 3** de Genay d'une part, Quincieux d'autre part, jusqu'à La Mulatière par la rive droite de la Saône, desservant les Communes de Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Curis-au-Mont-D'or, Neuville-sur-Saône, Albigny-sur-Saône, Couzon-au-Mont-d'Or, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Collonges-au-Mont-d'Or, Lyon, La Mulatière et Oullins. La Ligne 3 sera mise en œuvre en 3 sections :

— **Ligne 3 nord de Genay d'une part, Quincieux d'autre part, sur 22 km jusqu'à l'île Barbe** pour laquelle la concertation règlementaire est prévue du **19 septembre au 21 octobre 2022**. Une réunion publique est prévue d'information est prévue le **30 septembre à 19h30** en mairie du 9^e. Les premiers travaux devraient intervenir à partir de l'automne 2023.

— **Ligne 3 centre de l'île Barbe à Perrache sur 7,2 km**. La concertation publique sur cette section est prévue du **19 septembre au 21 octobre**. Une réunion publique d'information est prévue le **30 septembre à 19h30** en mairie du 9^e. Les premiers travaux devraient intervenir à partir de l'automne 2023.

— **Ligne 3 sud du pont de la Mulatière à Pierre-Bénite via Oullins**. La concertation règlementaire est prévue du **19 septembre au 21 octobre** et les travaux devraient démarrer au tout début 2024.
Coût prévisionnel de la L3 : 28,5 M€



VL4 - Rue de la République à Champagne-au-Mont-d'Or

• **ligne 4** de Lissieu à Villeurbanne en passant par Dardilly, Limonest, Champagne-au-Mont-d'Or et Lyon.

Sur la partie nord de cette ligne, 9,5 km sont en cours d'études de Lissieu à Lyon 9^e. La concertation sur la section de Lissieu à l'échangeur de La Garde devrait intervenir cette fin d'année. Plus au sud, la concertation de l'échangeur de La Garde à la rue Mouillard se déroulera du **19 septembre au 21 octobre** et une réunion publique se tiendra à Champagne-au-Mont d'Or le **29 octobre à 19h**. Les travaux sur ce secteur devraient débuter à l'automne 2023. Sur la partie est de cette ligne, 6,5 km sont en cours d'études de la Saône à Villeurbanne. Les travaux sont en cours sur le pont Clémenceau et la concertation, sur la section comprise entre l'avenue de Verguin (Lyon 6^e), le cours André Philip et l'avenue de Pressenssé à Villeurbanne se déroulera du **19 septembre au 21 octobre**. Deux réunions publiques sur cet aménagement sont programmées : le **14 octobre** en mairie du 6^e et le **18 octobre** à Villeurbanne. Les travaux débuteront sur la partie villeurbannaise de la ligne début 2024.
Coût prévisionnel pour la L4 : 20,9 M€



• **ligne 5** de la Doua à Villeurbanne jusqu'à Bron en passant par Vaulx-en-Velin, Décines-Charpieu et Chassieu. 800 mètres de la ligne sont terminés avenue Victor Hugo à Tassin-la-Demi-Lune et 30 km sont en cours d'études. Sur la partie comprise entre Sur la partie comprise entre La Doua et Bron, la concertation se déroulera entre le **19 septembre et le 21 octobre**. Une réunion publique se tiendra à Vaulx-en-Velin le **11 octobre**. Les travaux débuteront mi-2023 sur la section de Bron, Chassieu, Décines-Charpieu et Vaulx-en-Velin.
Coût prévisionnel pour la L5 : 35 M€

• **ligne 6** depuis Rillieux-La-Pape, passant le long de la rive droite du Rhône par Caluire-et-Cuire et Lyon puis desservant La Mulatière et Oullins jusqu'à à Saint-Genis-Laval. 20 km sont en cours d'études et les concertations sur les différentes sections devraient débuter à la fin de l'année.

Coût prévisionnel pour la L6 : 17,3 M€

• **ligne 7** depuis Rillieux-la-Pape puis Caluire-et-Cuire jusqu'à Feyzin en passant par Lyon, Vénissieux et Saint Fons. 29 km sont en cours d'études pour cette ligne avec des concertations prévues à partir de la fin de l'année 2022.

Coût prévisionnel pour la L7 : 26,2 M€

• **ligne 8** de la Tour-de-Salvagny au campus de Bron en passant par Dardilly, Charbonnières-les Bains, Tassin la-Demi-Lune et Lyon.

26 km sont en cours d'études.

La concertation sera lancée à partir du **19 septembre** sur la section comprise entre La Tour de Salvagny et Tassin-la-Demi-Lune. Une réunion publique aura lieu à Tassin le **7 octobre**. Les travaux à Tassin-la-Demi-Lune devraient commencer début 2024. Pour les sections allant de Tassin à Lyon 5^e et de Perrache au campus de Bron, les concertations devraient débuter à la fin de cette année.

Coût prévisionnel pour la L8 : 25,6 M€

VL8 - Route de Paris à Charbonnières-les-Bains



• **ligne 9** de Jonage à Villeurbanne Saint-Jean en passant par la Via Rhôna dans le Grand Parc de Miribel Jonage à Vaulx-en-Velin, Décines-Charpieu et Meyzieu. La concertation

se déroulera entre le 19 septembre et le 21 octobre et une réunion publique d'information est prévue le **17 octobre à 18h30** à Vaulx-en-Velin Les travaux devraient débuter à partir de la fin 2023. Au total, 33 km sont en cours d'études sur la ligne 9. Sur la section de la ligne 9 avenue Jean Jaurès (Lyon 7^e), la concertation devrait être menée d'ici la fin de l'année.

Coût prévisionnel pour la L9 : 7,3 M€

• **ligne 10** de Meyzieu au quartier de la Part-Dieu le long du tramway T3, desservant Décines-Charpieu, Vaulx-en-Velin et Villeurbanne puis jusqu'à Tassin-la-Demi-Lune.

24 km sont en cours d'études.

La concertation sur la section allant de Meyzieu à la Part-Dieu devrait se tenir à la fin de l'année pour des travaux à partir de 2024.

Coût prévisionnel pour la L10 : 7 M€



VL11 - Route de Lyon à Chassieu

- **ligne 11** à Chassieu en complément de l'infrastructure cyclable étudiée par SYTRAL Mobilités dans le cadre du bus à haut niveau de service (BHNS) Lyon-Part Dieu - Sept Chemins. 18 km sont en cours d'études et la concertation sur le tronçon de Chassieu devrait se dérouler à la fin de l'année avec les travaux à partir de début 2024. La concertation sur la section de Part-Dieu à la rive droite du Rhône devrait avoir lieu d'ici la fin de l'année.
Coût prévisionnel pour la L11 : 6,9 M€

- **ligne 12** de la place de Valmy dans le 9^e arrondissement jusqu'à Bron-Boutasse via Gorge de Loup, Saint Just, le Vieux Lyon, la place Bellecour, Guillotière, Monplaisir et Grange Blanche. 10 km sont en cours d'études sur cette ligne pour laquelle les travaux de la rue Pierre Audry (Lyon 9^e) sont terminés. Les concertations sur la totalité de la ligne devraient intervenir d'ici la fin de l'année 2022.
Coût prévisionnel pour la L12 : 12,3 M€

Les études se poursuivront en 2023, les concertations des tronçons restants seront également menées en 2023, et **les travaux débuteront sur les sections suivantes :**

- **ligne 1** en rive gauche du Rhône du Pont Morand à la Guillotière (3^e et 6^e)
- **ligne 2** sur le boulevard de Stalingrad à Villeurbanne et la rue Waldeck Rousseau à Lyon (6^e)

- **ligne 3** en rive droite du Rhône entre l'île Barbe et Perrache (5^e et 9^e)
- **ligne 4** de Limonest - Champagne-au-Mont-d'Or et Lyon (9^e)
- **ligne 5** sur Bron, Chassieu, Décines-Charpieu et Vaulx-en-Velin,
- **ligne 9** sur la ViaRhôna à Jonage, Meyzieu, Décines-Charpieu, Vaulx-en-Velin et Villeurbanne.

Le développement des transports en commun

Avec un doublement de son budget d'investissement (2,55 milliards d'euros sur le mandat), SYTRAL Mobilités est un acteur majeur des déplacements.

Sa récente transformation en établissement public local lui confère un statut singulier et innovant avec de nouvelles missions de coordination, d'information multimodale et de planification de l'ensemble des mobilités à l'échelle d'un territoire élargi de 263 communes et d'1.8 million d'habitants (territoire du Rhône).

Dans le cadre de son plan de mandat « Destinations 2026 », SYTRAL Mobilités engage ainsi 2,5 Milliards d'€ de nouveaux projets structurants avec la volonté de moderniser et

d'accélérer le développement du réseau de transport public pour répondre à l'urgence climatique.

La mise en service d'ici 2026, des futures lignes de tramway T6 Nord, T9 et T10 et de la première ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) nouvelle génération reliant la Part-Dieu aux Sept Chemins mais aussi l'amélioration des performances de 15 lignes de bus majeures contribueront à renforcer la cohésion des territoires et offriront aux habitants une réelle alternative à la voiture individuelle lors du déploiement de la Zone à faible émission.

Par ailleurs, à l'automne 2023, la ligne B du métro desservira Saint-Genis-Laval. L'ouverture de deux

nouvelles stations (Oullins-Centre et Saint-Genis-Laval Hôpital Lyon Sud) et d'un pôle multimodal doté d'un parc-relais nouvelle génération, transformera les habitudes de mobilité de tout le sud-ouest de la Métropole, en plaçant Saint-Genis-Laval à moins de 15 minutes de la Part Dieu.

Ces nombreux projets répondent à plusieurs objectifs :

- favoriser les mobilités actives et accélérer la requalification des espaces publics des quartiers traversés
- Répondre aux besoins de mobilité des habitants de plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)
- favoriser le développement du territoire, et plus particulièrement des grands pôles d'activité économique, administratifs ou culturels et accompagner des projets urbains en cours ou à venir

→ renforcer le réseau de transports en commun en connectant les futures lignes aux lignes fortes du réseau TCL

→ développer l'intermodalité et proposer une alternative efficace à la voiture individuelle.

Par ailleurs, afin d'aider les personnes en situation de précarité et préserver le pouvoir d'achat des plus démunis, SYTRAL Mobilités a aussi fait le choix de la tarification solidaire avec la mise en place de deux nouveaux abonnements, dont le Solidaire Gratuit et le Solidaire Réduit à 10€, accessibles aux personnes à faibles ressources. Une mesure largement plébiscitée puisque aujourd'hui 33% des abonnés du réseau (146 828 personnes) bénéficient d'un abonnement solidaire.

Plus d'information sur sytral.fr





4. VERS LA SECONDE ÉTAPE D'AMPLIFICATION DE LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS : le projet de délibération du 26 septembre

Il est important de bien distinguer la mise en place de la ZFE VP5+, concrète depuis le 1er septembre 2022, et la projection vers les étapes à venir, qui fera l'objet d'une délibération lors du conseil de Métropole du 26 septembre.

Les élus métropolitains auront à se prononcer sur :

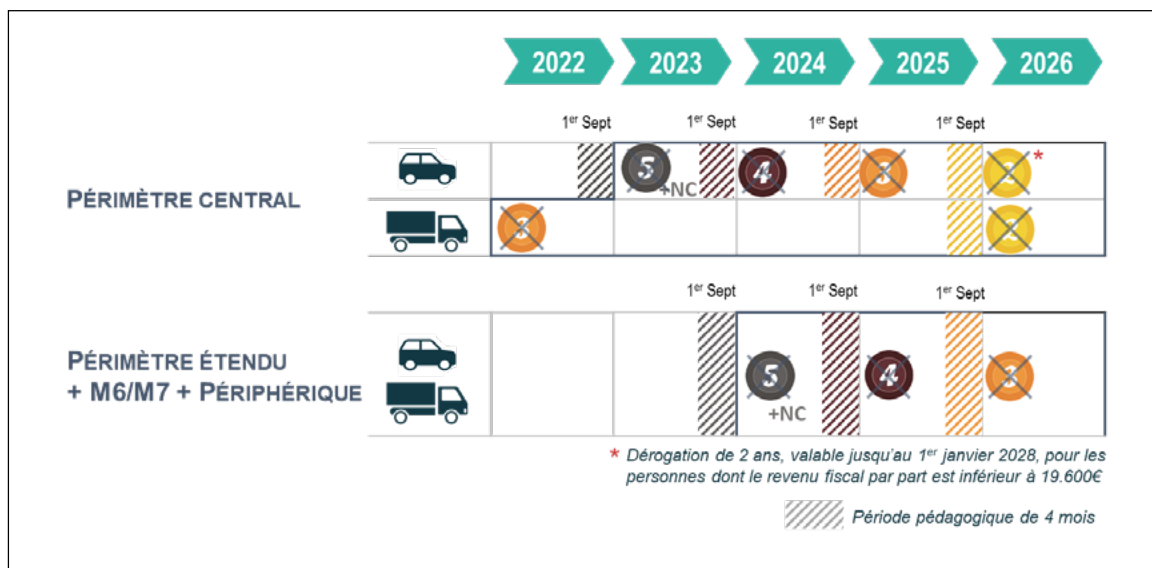
→ le bilan de la concertation (grand public / CNDP, acteurs économiques, communes, agents de la Métropole dans le cadre du plan de mobilité employeur), document qui fait état de toute la richesse du débat qui

s'est tenu ces derniers mois (plus de 7000 participants, plus de 30 000 expressions de toute nature) ;

→ le dossier réglementaire des étapes suivantes d'amplification de la ZFE, contenant une proposition de calendrier(s) et de périmètre(s).

Le projet présenté dans le dossier réglementaire a été ajusté à l'aune des attentes que la concertation a permis de faire remonter.

La proposition retenue est la suivante :



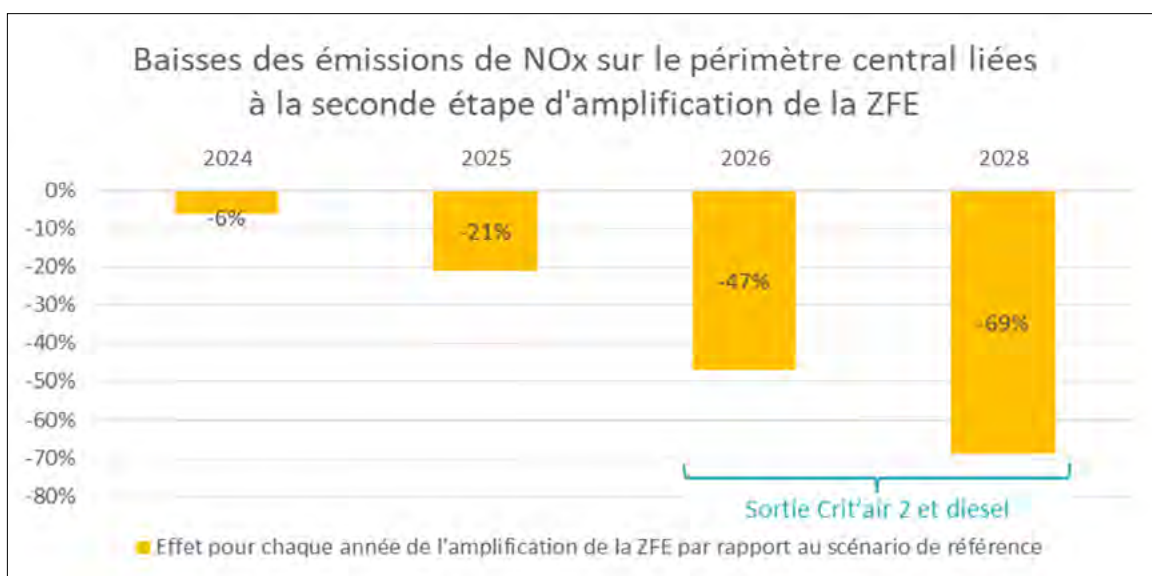
Trois ajustements majeurs ont été opérés :

→ Le périmètre central reste inchangé, mais enclenchement à partir du 1^{er} janvier 2024 d'un second périmètre s'appliquant jusqu'au Crit'Air 3 (cf. loi Climat et Résilience) ;

→ Création d'une dérogation à l'étape Crit'Air 2 jusqu'au 1^{er} janvier 2028 selon le niveau de ressource des propriétaires de véhicules (7 premiers déciles sur l'échelle des foyers fiscaux selon le revenu fiscal de référence par part) ;

→ Création d'une dérogation « amortissement sur 7 ans » pour les acteurs économiques ayant acquis un véhicule Crit'Air 2 depuis le 1^{er} janvier 2020, conforme à la ZFE alors instaurée (délai d'acquisition ouvert jusqu'au vote de la délibération définitive en mars 2023, mais il ne faut pas trop l'ébruiter car risque d'effet d'aubaine).

Ce scénario permet d'atteindre les objectifs de qualité de l'air, avec une réduction très significative de la pollution au dioxyde d'azote (NO₂).





La concertation réglementaire qui va s'ouvrir entre octobre et Noël va permettre d'ultimes ajustements. En particulier, les communes vont pouvoir se prononcer pour rejoindre le 2ème périmètre dans le cadre de leur avis de personne publique associée (PPA).

Sytral Mobilités viendra compléter l'énoncé des mesures en faveur des transports collectifs à travers son avis PPA, qui fera l'objet d'une délibération spécifique en conseil d'administration.

La dérogation « petit rouleur » sera maintenue, l'évolution du nombre de jours autorisés devant encore être précisée.

Le dispositif final sera voté par le conseil de Métropole en mars 2023, pour s'appliquer à partir du 1 septembre 2023 (à nouveau avec une période pédagogique de 4 mois).

CONTACTS PRESSE

Métropole de Lyon

Régis Guillet

rguillet@grandlyon.com

04 26 99 37 52

06 98 51 59 94

MÉTROPOLE DE LYON

20 rue du Lac

CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03

grandlyon.com

VILLE DE LYON

1 place de la Comédie

69001 Lyon

lyon.fr